



REGLEMENT COMPLET

A la recherche du médaillon de Gédéon

20 juin- 20 septembre 2015

CONTEXTE

Le Bassin minier Nord-Pas de Calais a été inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO le 30 juin 2012, dans la catégorie Paysage culturel évolutif vivant. Cette prestigieuse reconnaissance consacre la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier. L'inscription ne concerne pas uniquement des monuments mais un paysage dont les éléments patrimoniaux sont très nombreux. Ainsi, le périmètre Patrimoine mondial réunit 353 éléments bâtis - fosses, terrils, cavaliers, cités minières, équipements collectifs – sur 4000 hectares.

Dans le cadre de la quinzaine festive « le Bassin minier fête le Patrimoine mondial », la Mission Bassin Minier lance la chasse au trésor « A la recherche du médaillon de Gédéon » qui propose, sur trois mois, de faire découvrir la richesse et la diversité du patrimoine et des paysages miniers.

ARTICLE 1 : Organisation

La Mission Bassin Minier Nord Pas-de-Calais, association loi 1901, est en charge de la gestion de l'inscription Bassin minier Patrimoine mondial avec les Services de l'Etat, depuis janvier 2013. La chasse au trésor « A la recherche du médaillon de Gédéon » est organisée dans le but de promouvoir l'inscription du Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial.



MISSION BASSIN MINIER NORD-PAS DE CALAIS
Carreau de fosse du 9/9bis
Rue du Tordoir
BP16 62590 OIGNIES
03 21 08 72 72
contact@missionbassinminier.org

Dans cette organisation, la Mission Bassin Minier est accompagnée par les acteurs du Bassin minier : Offices de Tourisme (Valenciennes Métropole, Porte du Hainaut, Douaisis Tourisme, Lens-Liévin, Béthune-Bruay), Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin, Pôle Patrimoine/direction du 9-9bis, Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

ARTICLE 2 : Principe et déroulement

La chasse au trésor se déroule entre le 20 juin et le 20 septembre 2015. Elle couvre l'ensemble du Bassin minier Nord-Pas de Calais et est découpée en 5 quêtes territoriales.

Par quête territoriale

Chaque quête permet de découvrir un dernier lieu et un mot-mystère final, à partir d'énigmes faisant appel à l'observation, la réflexion, la logique et associées à des sites inclus dans le périmètre Patrimoine mondial. Chaque énigme permet de découvrir un indice et l'assemblage des indices permet de trouver un lieu et mot-mystère final.

Une fois trouvé le mot-mystère final, le participant se rend à l'Office du Tourisme de son choix pour faire tamponner sa quête, récupérer un cadeau de récompense et, s'il le souhaite, déposer un bulletin de participation au tirage au sort qui désignera les gagnants.

Pour l'ensemble des 5 quêtes

Pour ceux qui le souhaitent, il est possible de participer à toutes les quêtes. Une fois trouvé les 5 mots-mystères finaux, le participant se rend à l'Office du Tourisme de son choix, en montrant les 5 tampons correspondant aux 5 quêtes et dépose un bulletin de participation au tirage au sort qui désignera les gagnants de l'édition 2015 de la chasse au trésor « A la recherche du médaillon de Gédéon».

ARTICLE 3 : Conditions générales de participation

Ce jeu est ouvert à tous, à l'exclusion de l'ensemble des personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration d'une ou plusieurs phases, à la rédaction du projet où à la construction du roadbook (livret de jeu). Celles-ci sont tenues au secret professionnel et s'engagent sur l'honneur à ne divulguer aucune information à des tiers.

ARTICLE 4 : Modalités de participation et de validation

La participation au jeu est gratuite. Le roadbook (livret de jeu) des 5 quêtes est disponible auprès des Offices de Tourisme ou structures participant à l'opération ou en téléchargement sur le site <http://www.bassinminier-patrimoine mondial.org/>

Les participants sont autonomes dans la gestion de leur chasse au trésor : durée par quête, ordre des énigmes, modalités de déplacement....

La validation de chacune des quêtes se fait à l'office de Tourisme ou structure de son choix, où le participant présente son roadbook dûment complété par le mot-mystère final. Après vérification, un tampon sera apposé. Si le participant le souhaite, il peut alors déposer un bulletin de participation au tirage au sort. Pour participer au tirage au sort des « 5 quêtes », il faut que chacune d'entre-elle soit également validée par l'apposition d'un tampon. **Attention aux horaires d'ouverture des Offices de Tourisme et des structures participantes!**

L'objectif de la chasse au trésor est de faire découvrir le patrimoine minier en se déplaçant, les indices se trouvent sur place, dans les sites concernés. Les agents d'accueil au sein des Offices de Tourisme ou des structures concernées ne répondront pas ni aux questions ni aux énigmes.

ARTICLE 5 : Tirages au sort et lots

Chaque participant bénéficie d'un lot de remerciement aux couleurs de « Bassin minier fête le Patrimoine mondial » et peut déposer un bulletin de participation à un tirage au sort.

Par quête territoriale

Le tirage au sort aura lieu la semaine du 23 septembre. **Attention, la date limite de dépôt des bulletins de participation est le lundi 22 septembre 2015.**

Les gagnants seront avertis par appel téléphonique, mail ou par courrier. Il leur sera précisé le lieu de retrait de leur lot.

Lots

	Lot n°1	Lot n°2	Lot n°3
Quête n°1 Jacques d'Anzin	<p>Week-end</p> <p>1 nuitée avec petit déjeuner inclus pour 2 adultes et 2 enfants, 1 dîner pour 4 personnes, 1 visite audio-guidée de Valenciennes, 1 activité loisirs au Parc de La Porte du Hainaut à Raismes.</p> <p>Valeur totale : 201€</p>	<p>Restaurant</p> <p>1 goûter (1 limonade + 1 gaufre) pour 4 personnes à l'Estaminet les Sangliers Joueurs à Raismes (uniquement le week-end)</p> <p>Valeur totale : 16€</p>	<p>Une bouteille de <i>Charbonnay</i>, vin du terril d'Haillicourt</p>
Quête n°2 Joséphine d'Aniche	<p>Week-end</p> <p>1 nuit dans les chambres d'hôtes de la Scarpe à Rieulay (Mr et Mme Birot pour 2 adultes et 2 enfants)</p> <p>1 visite guidée en vélo électrique à Rieulay pour 4</p> <p>4 entrées pour le Beffroi de Douai</p> <p>1 forfait famille (2 adultes et 2 enfants) au Centre Historique Minier de Lewarde</p> <p>1 repas à l'estaminet du Bon vieux temps à Douai (2adultes-2enfants) 295€</p>	<p>Restaurant</p> <p>La Croix ou Pile dans la forêt de Marchiennes pour 2 adultes et 2 enfants</p> <p>99,60 €</p>	<p>Une bouteille de <i>Charbonnay</i>, vin du terril d'Haillicourt</p>
Quête n°3 Henriette de Dourges	<p>Soirée</p> <p>Soirée au 9-9bis lors du temps fort Les fugues Sonores (11-12 décembre)</p> <p>Visite du site, 4 places de concert</p>	<p>Abonnement</p> <p>Abonnement d'un an au Métaphone</p> <p>Valeur : tarif plein 10 € et tarif réduit 5 € soit 40 €max</p>	<p>Une bouteille de <i>Charbonnay</i>, vin du terril d'Haillicourt</p>

	<p>pour Ezechiel, petite restauration sur place Valeur : 14 €(tarif plein prévente) soit 56 €</p>		
Quête n°4 Félix de Lens	<p>Week-end</p> <p>Une nuit dans la chambre d'hôtes Les Cèdres Bleus à Liévin (chambre famille – 4 personnes) : 103 €</p> <p>Un repas à Al'Fosse 7 à Avion : 80 €(2 adultes et 2 enfants)</p> <p>Un bon pour participer à une visite guidée de l'Office de Tourisme de Lens : 2 adultes et deux enfants, selon la visite choisi 14 à 20 €</p>	<p>Restaurant</p> <p>Un repas à Al'Fosse 7 à Avion : 100 €(4 adultes)</p>	<p>Une bouteille de <i>Charbonnay</i>, vin du terril d'Haillicourt</p>
Quête n°5 Jules de Bruay	<p>Week-end</p> <p>Week-end pour 4 personnes (2 adultes, 2 enfants) : 1 nuit au gîte « le Buridan » à Béthune, visite privative du musée de la mine de Nœux-les-Mines, 1h de ski au stade de glisse de Loisinord. Valeur 167.80€</p>	<p>Restaurant</p> <p>Repas pour 2 personnes à « l'Atelier des saveurs » à Nœux-les-Mines. Valeur entre 72€et 88€</p>	<p>Une bouteille de <i>Charbonnay</i>, vin du terril d'Haillicourt</p>

Pour l'ensemble des 5 quêtes

Le tirage au sort aura lieu la semaine du 23 septembre. **Attention, la date limite de dépôt des bulletins de participation est le lundi 22 septembre 2015.**

S'ils ne sont pas présents lors du tirage au sort, les gagnants seront avertis par appel téléphonique, mail ou par courrier. Il leur sera précisé le lieu de retrait de leur lot.

Lot

Un repas pour quatre personnes au restaurant gastronomique la Maison rouge à Noeux-les-Mines. Valeur 500€

ARTICLE 6 : Droit d'usage des données concernant les lauréats

Les gagnants du jeu, s'ils souhaitent garder l'anonymat, devront en faire la demande expresse par mail à l'organisateur, dès qu'ils auront été avertis de leur victoire. Dans le cas contraire, la Mission Bassin Minier se réserve le droit de publier et d'utiliser leurs noms et prénoms, photos et récits dans la presse et sur le site internet et les réseaux sociaux.

ARTICLE 7 : Responsabilités

La Mission Bassin Minier se réserve le droit d'écourter, de modifier, ou d'annuler le présent jeu, si les circonstances l'exigent.

La Mission Bassin Minier ne peut être tenue responsable d'un changement récent à caractère exceptionnel ou temporaire, modifiant la perception des éléments concourant au jeu.

La Mission Bassin Minier attend des participants un comportement exemplaire, vis-à-vis des habitants, des autres participants, des sites traversés ou empruntés et de l'environnement. Elle se réserve le droit d'exclure tout contrevenant à ces règles de bonne conduite.

La Mission Bassin Minier se déclare non responsable des accidents ou de tout préjudice subi par les participants ou leurs familles lors de leurs activités en relation avec ce jeu et de tout préjudice qu'ils pourraient causer.

La Mission Bassin Minier décline toute responsabilité si des dégradations sont commises sur des propriétés publiques ou privées par les participants

ARTICLE 8 : Gestion des données et libertés

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu disposent, en application à cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification, ou d'opposition devra être adressée à la Mission Bassin Minier Nord Pas-de-Calais.

ARTICLE 9 : Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce jeu implique la pleine et entière acceptation du présent règlement.

ARTICLE 10 : Disponibilité du règlement

Le présent règlement est disponible au siège de l'association Mission Bassin Minier Nord Pas-de-Calais, Carreau de Fosse 9/9bis, Rue du Tordoir - BP 16 - 62590 Oignies ainsi qu'àuprès des Offices de Tourisme et structures concernées.

ANNEXE

Coordonnées des Offices de Tourisme et structures participant à l'opération :
Mise à disposition des roadbooks, validation des quêtes, urnes pour tirages au sort
Attention aux horaires d'ouverture !

- Valenciennes Tourisme & Congrès
1 Rue Askièvre
59300 Valenciennes
- Office de Tourisme de La Porte du Hainaut
89 Grand'Place
59230 Saint-Amand-les-Eaux
- Douaisis Tourisme
70, place d'Armes
59500 Douai
- Office de Tourisme de Rieulay
Maison du Terril
42 rue Suzanne Lanoy
59870 Rieulay
- Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin
58 rue de la gare
62300 Lens
- Office de Tourisme de Béthune-Bruay
3 rue Aristide Briand
62400 Béthune

Conception et réalisation



www.missionbassinminier.org

En collaboration avec



Office de tourisme
de BÉTHUNE-BRUAY



OFFICE DE TOURISME
& DU PATRIMOINE DE
LENS-LIÉVIN



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



9-9bis



DOUAISIS
TOURISME



CENTRE
HISTORIQUE
DE LA
BASSE-ÉSCAUT



OFFICE DE
TOURISME
LA PORTE DU
HAINEAUT



VALENCIENNES
Tourisme & congrès

Financeurs et partenaires de la Mission Bassin Minier

